



**VILLE DE
KINGSEY FALLS**
Tel: (819) 363-3810
Fax: (819) 363-3819
batiments@kingseyfalls.ca

**DEMANDE DE PERMIS POUR
INSTALLATION SEPTIQUE**

Usage :

Résidentiel Chalet Autre

Identification du requérant :

Nom : _____ Matricule : _____

Adresse : _____ Lot : _____

No. téléphone : _____ Code postal : _____

Cellulaire : _____ Courriel : _____

Nom du propriétaire : _____ Même que requérant

Adresse des travaux: _____

Nombre de chambre à coucher ou débit total quotidien d'eaux rejetées : _____

Date prévue du début des travaux : _____

Date prévue de la fin des travaux : _____

Entrepreneur : _____

Adresse : _____ Tel : _____

Ville : _____ No R.B.Q. : _____

Estimé du coût des travaux : _____

Document à fournir :

une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière et comprenant:

- a) la topographie du site;
- b) la pente du terrain récepteur;
- c) le niveau de perméabilité du sol du terrain récepteur en indiquant la méthodologie utilisée pour établir le niveau de perméabilité du sol;
- d) le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol perméable, peu perméable ou imperméable, selon le cas, sous la surface du terrain récepteur;
- e) l'indication de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif de traitement;

- un plan de localisation à l'échelle montrant:
- a) les éléments identifiés dans la colonne point de référence des articles 7.1 et 7.2 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, loi sur la qualité de l'environnement, chapitre q-2, r. 22* sur le lot où un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées est prévu et sur les lots contigus;
- b) la localisation prévue des parties du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées;
- c) le niveau d'implantation de chaque composant du dispositif de traitement;
- d) le niveau d'implantation de l'élément épurateur, du filtre à sable classique, du champ d'évacuation ou du champ de polissage par rapport au niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol imperméable ou peu perméable sous la surface du terrain récepteur;
- une copie de l'entente prévue au premier alinéa de l'article 3.03 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, loi sur la qualité de l'environnement, chapitre q-2, r. 22* lorsque la demande vise un dispositif desservant un regroupement de bâtiments qui implique des propriétaires différents;
- une preuve de l'inscription sur le registre foncier de l'entente visée au paragraphe 6 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, loi sur la qualité de l'environnement, chapitre q-2, r. 22*
- Dans le cas d'un projet prévoyant un autre rejet dans l'environnement, les renseignements et le plan doivent faire état du milieu récepteur en indiquant:
- 1° dans le cas où le rejet s'effectue dans un cours d'eau, le débit du cours d'eau et le taux de dilution de l'effluent dans le cours d'eau en période d'étiage, le réseau hydrographique auquel appartient le cours d'eau, l'emplacement du point de rejet et du point d'échantillonnage de l'effluent;
- 2° dans le cas où le rejet s'effectue dans un fossé, le plan doit indiquer le réseau hydrographique auquel appartient le fossé, l'emplacement du point de rejet et du point d'échantillonnage de l'effluent.

Si le dispositif doit desservir un bâtiment ou un lieu autre qu'une résidence isolée ou un camp de chasse ou de pêche, les renseignements et documents mentionnés au présent article doivent être signés par un ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Ces renseignements et documents doivent être accompagnés d'une attestation de l'ingénieur suivant laquelle le dispositif sera conforme au présent règlement et qu'il sera en mesure de traiter les eaux usées compte tenu de leurs caractéristiques.

Signature : _____ Date de la demande : _____